



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
5 août 2016  
Français  
Original : anglais/espagnol/français

**Pour décision**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

#### Deuxième session ordinaire de 2016

14-16 septembre 2016

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Descriptif de programme de pays

#### Programme multipays des Caraïbes orientales

#### *Résumé*

Le présent descriptif de programme de pays pour le bureau de l'UNICEF pour la région des Caraïbes orientales est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2017-2021, soit un montant de 17 500 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 6 600 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2016.

---

\* E/ICEF/2016/13.



## Fondements du programme

1. La région des Caraïbes orientales est composée de huit États indépendants et de quatre territoires d'outre-mer<sup>1</sup> appartenant à la catégorie des pays à revenu élevé ou intermédiaire de la tranche supérieure. Le revenu national brut (RNB) par habitant oscille entre 6 560 dollars à Saint-Vincent-et-les Grenadines et 15 550 dollars à la Trinité-et-Tobago. Cependant, les économies de la plupart des pays de cette région ont stagné suite à la crise financière de 2008-2009 et affiché une croissance faible par rapport à dix ans auparavant, où les taux dépassaient les 10 %<sup>2</sup>. L'Indice de développement humain de la région est « élevé ». La Barbade et Antigua-et-Barbuda sont les mieux classés, aux 57<sup>e</sup> et 58<sup>e</sup> places respectivement. La Dominique et Saint-Vincent-et-les Grenadines se trouvent quant à elles plus bas dans le classement, respectivement aux 94<sup>e</sup> et 97<sup>e</sup> places. Les coefficients de Gini, qui indiquent la prévalence des inégalités dans la région, montrent des résultats inquiétants, variant entre 0,37 pour la Grenade et 0,48 pour Antigua-et-Barbuda. Les enfants représentent environ un tiers de la population totale, entre 34 % à Saint-Vincent-et-les Grenadines et 27 % à la Barbade.

2. Petits États insulaires en développement, les pays de la région des Caraïbes orientales sont extrêmement vulnérables aux chocs extérieurs et aux effets du changement climatique, y compris les violents ouragans, les tempêtes tropicales, les inondations et les glissements de terrain. Ils sont en outre pris au piège du revenu intermédiaire, avec des disparités en matière d'accès aux services sociaux et d'importantes privations et vulnérabilités qui affectent de façon disproportionnée les enfants. Cette région des Caraïbes orientales demeure caractérisée par les inégalités et la vulnérabilité en raison de taux de pauvreté oscillant entre près de 6 % à Anguilla et plus de 30 % à la Grenade et à Saint-Vincent-et-les Grenadines. Les ménages dirigés par une femme sont disproportionnellement représentés parmi les catégories les plus défavorisées. À la Barbade par exemple, environ 62,2 % des ménages pauvres sont dirigés par une femme. À la Grenade, on compte environ 47 % de femmes chefs de famille, dont 56 % sont sans emploi. À titre de comparaison, le chômage touche 25 % des ménages dirigés par un homme. Les enfants âgés de 0 à 14 ans sont surreprésentés dans les ménages pauvres ; ils constituent par exemple environ 40 % de la population pauvre à Saint-Kitts-et-Nevis et à la Grenade. L'aide sociale destinée aux populations pauvres représente 1,6 % du produit intérieur brut (PIB) à Saint-Kitts-et-Nevis, 3,2 % à la Grenade et 5,3 % à Antigua-et-Barbuda.

3. La crise économique mondiale de 2008 a conduit la quasi-totalité des pays de la région à réduire leur budget national et leurs dépenses sociales. Certains connaissent des niveaux d'endettement importants : Antigua-et-Barbuda, la Barbade et la Grenade affichent par exemple un ratio de la dette dépassant 90 %. De même, ce ratio excède les 75 % dans quatre États membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS)<sup>3</sup>. Le creusement des inégalités de revenus et un taux de chômage

<sup>1</sup> Antigua-et-Barbuda, la Barbade, la Dominique, la Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et la Trinité-et-Tobago, et quatre territoires d'outre-mer britanniques, à savoir Anguilla, les Îles Vierges britanniques, Montserrat et les Îles Turques et Caïques

<sup>2</sup> Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, profils par pays : [data.un.org/countryprofile.aspx](http://data.un.org/countryprofile.aspx).

<sup>3</sup> Banque interaméricaine de développement, *Caribbean Region Quarterly Bulletin*, vol. 5, n° 1, mars 2016.

élevé, oscillant entre 11 et 27 % pour la population générale et entre 26 et 38 % chez les 15-24 ans, entravent le développement durable et équitable dans la sous-région et contribuent à la délinquance et à la violence chez les jeunes.

4. L'accès universel à l'éducation primaire et secondaire a connu des progrès encourageants dans la sous-région. Cette dernière affiche de bons résultats en matière de taux brut et net de scolarisation, et a réalisé d'importants investissements, à hauteur de 5 % du PIB en moyenne. Toutefois, des disparités demeurent en matière d'accès à l'éducation et de qualité de l'enseignement. Les données concernant le développement de la petite enfance (DPE) montrent que 10 à 20 % des enfants âgés de 3 à 5 ans ne fréquentent pas d'établissement préscolaire. Les différences entre les ménages les plus riches et les plus pauvres sont très marquées. À la Trinité-et-Tobago, on estime par exemple que 87,3 % des enfants des ménages les plus riches bénéficient de services de DPE contre seulement 64,8 % dans les ménages les plus pauvres<sup>4</sup>. Les disparités géographiques sont flagrantes : la prestation de services de DPE est importante dans l'est de la région (79,6 %), mais reste faible à Tobago (63,2 %)<sup>5</sup>. Des lacunes subsistent en dépit des importants progrès réalisés. Parmi les goulets d'étranglement, citons le manque d'investissements publics, la faible réglementation en matière de services de DPE, l'absence de normalisation et d'assurance qualité en matière de services de DPE privés, et l'insuffisance des données relatives aux enfants de moins de 5 ans. L'élaboration de politiques, normes et cadres réglementaires en matière de DPE visant à garantir la mise en place de services à la petite enfance complets et holistiques prend du temps, et la mise en œuvre systématique des cadres de suivi est insuffisante.

5. Bien que l'accès universel à l'éducation primaire et secondaire soit désormais garanti dans la région, les résultats scolaires sont encore faibles et ne correspondent pas aux investissements importants réalisés dans ce secteur, soit en moyenne 5 % du PIB. Le taux moyen de réussite dans des matières fondamentales comme les mathématiques et l'anglais est inférieur à 50 %. Une analyse<sup>6</sup> effectuée à Saint-Kitts-et-Nevis a mis en évidence les difficultés auxquelles font face de nombreux pays des Caraïbes : le nombre insuffisant d'enseignants en mesure de différencier efficacement les pédagogies ; l'inadéquation des systèmes de soutien aux élèves présentant un risque sur le plan scolaire et comportemental, notamment les garçons ; une compréhension limitée des interventions destinées à promouvoir des comportements positifs et une capacité insuffisante à identifier et à aider les élèves handicapés. La recherche montre l'omniprésence de la violence à l'intérieur et en dehors du cadre scolaire et révèle qu'associée à des politiques publiques défailtantes et à des cadres réglementaires insuffisants, cette violence empêche les enfants de vivre une expérience positive à l'école. Le nombre d'élèves trop âgés, le taux de redoublement et le taux d'abandon, qui touchent plus les garçons que les filles, celles-ci obtenant de meilleurs résultats scolaires, font clairement ressortir l'inefficacité du système. Selon l'OECO, 2,8 % des élèves de primaire ont redoublé, contre 5,9 % dans le secondaire.

6. Conjugués à l'absence de réforme systématique de l'éducation, la faible capacité de planification et les cadres et systèmes de gestion des données insuffisants entravent sérieusement la planification, la qualité et la pertinence de l'enseignement ainsi que la rétention des enfants à l'école. Le désintérêt pour le DPE a des répercussions

<sup>4</sup> Enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS) concernant la Trinité-et-Tobago, 2011-2012.

<sup>5</sup> MICS Trinité-et-Tobago, 2006.

<sup>6</sup> Ministère de l'éducation de Saint-Kitts-et-Nevis, Situation analysis of the education sector, 2013.

négligentes sur les résultats scolaires des enfants dans l'enseignement primaire. En raison de ces carences, les élèves obtiennent de mauvais résultats scolaires dans le secondaire, et par conséquent ne possèdent pas les compétences essentielles pour réussir dans l'enseignement supérieur<sup>7</sup>.

7. La violence physique, sexuelle et/ou émotionnelle à l'égard des enfants reste un problème majeur dans la sphère domestique et scolaire. Environ deux femmes adultes sur cinq déclarent avoir subi des violences sexuelles pendant leur enfance. Un taux alarmant de 60 à 70 % des enfants rapportent avoir subi une forme de violence physique ou psychologique au cours du dernier mois. Les châtements corporels sont une méthode largement répandue pour discipliner les enfants. Près de 50 % des parents ou tuteurs indiquent avoir eu recours à de telles pratiques, les jeunes enfants et les garçons étant plus susceptibles d'en être victimes. À la Barbade par exemple, environ 35 % des parents ou tuteurs estiment qu'un enfant doit être puni physiquement, preuve d'attitudes profondément ancrées et de comportements négatifs à l'égard de la discipline imposée aux enfants. La négligence est également un problème de taille. À la Barbade, environ 69 % des cas signalés concernent des enfants de moins de 9 ans, et les victimes ont moins de 3 ans dans 29 % des cas. La pauvreté, le chômage, les conflits entre les parents, par exemple l'absence de soutien de la part des pères constituent d'importants facteurs de risque de violence et de négligence.

8. La délinquance des mineurs devient de plus en plus préoccupante. Par exemple à la Barbade, 386 enfants âgés de 12 à 18 ans ont été arrêtés entre 2011 et 2013, dont 82,8 % étaient des garçons. L'agression est l'infraction la plus fréquemment commise par les garçons (17,1 %) alors que les filles sont principalement arrêtées pour vagabondage (25 %). Les infractions aboutissant le plus souvent à des peines privatives de liberté sont le vagabondage chez les filles (53,3 %) et le vol chez les garçons (18,3 %)<sup>8</sup>.

9. Progressivement, les pays revoient leurs cadres législatifs nationaux et s'alignent sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme, y compris les recommandations du Comité des droits de l'enfant et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Mais des lacunes considérables subsistent dans la législation. Ils ont notamment adopté et mis en œuvre un modèle législatif infrarégional portant sur la suppression des inégalités de traitement entre les enfants nés de couples mariés et les enfants nés hors mariage ; les châtements corporels infligés aux enfants ; la révision des définitions restreintes des notions de maltraitance des enfants et de discipline imposée aux enfants, qui n'intègrent pas les châtements corporels. Les normes relatives aux services de protection de l'enfance, à la formation professionnelle, aux systèmes d'orientation et mécanismes de redevabilité sont encore insuffisantes. Il est notamment indispensable de proposer un ensemble complet de mesures aux victimes de violence ainsi que des programmes extrajudiciaires communautaires pour les délinquants mineurs ou les enfants susceptibles de commettre une infraction. Les médias et leaders d'opinion, en leur qualité d'agents de mobilisation sociale des responsables d'enfants et parties prenantes clés, doivent également renforcer leur soutien à la promotion des comportements sociaux qui permettent de prévenir la violence et de mettre en place des interventions axées sur les enfants.

---

<sup>7</sup> Évaluation multipays des Nations Unies aux Caraïbes, 2015.

<sup>8</sup> Gouvernement de la Barbade/UNICEF, Situation Analysis of Justice for Children in Barbados, 2015.

10. Dans la sous-région, la prévalence des maladies non transmissibles, en particulier chez les adultes, constitue un défi sur le plan sanitaire. Ces maladies sont associées à des niveaux élevés d'obésité dès l'enfance. Outre des carences nutritionnelles permanentes, le nombre d'enfants obèses et en surpoids est en augmentation. Par exemple, à la Barbade, à Sainte-Lucie et à Trinité-et-Tobago, entre 6 et 12 % des enfants de moins de 5 ans présentent une surcharge pondérale<sup>9</sup>.

11. En 2015, des analyses de situation exhaustives et axées sur l'équité ont été réalisées pour neuf pays de la région des Caraïbes orientales. Les parties prenantes ont ainsi déterminé que les enfants les plus vulnérables et les plus pauvres étaient les suivants : a) les enfants de migrants et les enfants « laissés pour compte » ; b) les enfants non scolarisés, principalement les garçons, et les enfants sortis des systèmes d'éducation, de santé et de protection ; c) les adolescentes enceintes et les jeunes mères ; et d) les enfants de familles monoparentales.

12. Le présent programme multipays a permis de tirer les enseignements essentiels suivants qui ont étayé l'élaboration du nouveau programme :

a) l'existence de problèmes transfrontaliers impose de trouver des solutions régionales à des problèmes locaux en renforçant la coopération et la coordination triangulaires, ainsi qu'en dotant les organes infrarégionaux de meilleures compétences ;

b) malgré une augmentation progressive de la couverture des services sociaux de base, y compris l'éducation, la protection sociale et la protection de l'enfance, on constate un accès inégal et la persistance d'écarts de qualité. Cela laisse à penser que les efforts doivent dorénavant tendre à garantir un accès équitable aux services, ainsi que la qualité et l'efficacité de ces derniers ;

c) le manque de données actualisées, ventilées et de qualité représente une difficulté certaine qui entrave la planification, le suivi et l'établissement de budgets au profit des enfants, ainsi que les efforts de sensibilisation et de mobilisation des ressources ;

d) des processus nationaux interminables, les retards dans l'adoption de réformes politiques et législatives et l'insuffisance des ressources ont ralenti la mise en place des changements institutionnels indispensables pour réaligner les nouvelles politiques sur les normes et pratiques internationales ;

e) pour lutter contre les normes sociales, les attitudes, les pratiques et les comportements persistants et ancrés dans la société et les institutions, il est capital de renforcer la participation et l'autonomisation des parties prenantes, y compris les enfants et les adolescents, et de mettre en place des espaces dédiés au dialogue et au débat national ;

f) étant donné le manque de ressources financières et humaines, il convient de mettre en place des interventions interdépendantes, stratégiques et continues axées sur quelques questions critiques touchant les enfants les plus vulnérables afin de permettre au programme multipays d'obtenir des résultats durables et à long terme.

---

<sup>9</sup> MICS 2012.

## Priorités du programme et partenariats

13. Le présent programme multipays pour la période 2017-2021 contribuera aux trois résultats suivants du Cadre plurinational de développement durable des Nations Unies pour les Caraïbes (Caribbean United Nations Multi-Country Sustainable Development Framework)<sup>10</sup> : a) des États caribéens ouverts, équitables et prospères ; b) des États caribéens solidaires, sûrs et justes ; c) des États caribéens durables et résilients. Il s'inscrit dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de SAMOA), et de plans nationaux et régionaux. L'objectif global de ce programme multipays est de contribuer à l'instauration d'États des Caraïbes orientales qui soient ouverts, équitables et prospères et qui fournissent des services de qualité et un soutien aux enfants dans les domaines de l'éducation, de la protection de l'enfance, de la protection sociale et de la résilience. Le programme s'attachera principalement à soutenir la capacité institutionnelle des gouvernements à mettre en œuvre des politiques et des lois qui garantissent la réalisation des droits de l'enfant.

14. Le programme multipays fera pour cela appel à plusieurs stratégies, notamment :

a) le renforcement des capacités pour la formulation et la mise en œuvre des politiques, la prestation de services de qualité et la création de demande de services, notamment pour les plus exclus et défavorisés ;

b) la production de données probantes, ainsi que la mise en place d'une campagne de plaidoyer et d'un dialogue politique en vue d'étayer les politiques, les programmes et la redevabilité ;

c) l'innovation, une coopération et des partenariats Sud-Sud et triangulaires pour renforcer l'équité et lutter contre les inégalités auxquelles sont confrontés les enfants vulnérables ;

d) la communication en vue de développer des modèles sociaux et favorisant le changement de comportement, compléter et améliorer la responsabilité sociale concernant les droits de l'enfant, donner aux communautés les moyens de réclamer les services dont elles ont besoin et encourager les comportements positifs.

15. Le programme multipays comporte quatre composantes interdépendantes : a) apprentissage tout au long de la vie, b) sécurité et justice pour les enfants, c) inclusion sociale et suivi des droits de l'enfant et d) efficacité du programme. Le programme est tout particulièrement axé sur le principe d'équité concernant les garçons et les filles les plus défavorisés. En outre, en fonction des recommandations du Comité des droits de l'enfant, la priorité sera donnée au renforcement des systèmes de données et au suivi des droits de l'enfant. La réduction des risques de catastrophe, y compris la prise en compte des conséquences du changement climatique sur les enfants, sera intégrée dans chaque composante du programme. Par ailleurs, conformément au Plan d'action 2014-2017 pour l'égalité des sexes, le programme cherchera à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des filles et des femmes.

<sup>10</sup> Le Cadre plurinational de développement durable des Nations Unies pour les Caraïbes remplace les six Plans-cadres actuels des Nations Unies pour l'aide au développement, un pour chaque équipe de pays des Nations Unies à la Barbade et dans l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS), au Belize, en Guyane, en Jamaïque, au Suriname et à la Trinité-et-Tobago.

### **Apprentissage tout au long de la vie**

16. Cette composante contribuera au résultat suivant : d'ici à 2021, tous les enfants et adolescents, filles comme garçons, en particulier les plus défavorisés, ont amélioré leurs résultats scolaires et en matière de développement. Ils bénéficient en outre d'environnements d'apprentissage équitables et inclusifs tout au long de la vie, y compris lors de situations d'urgence. Pour y parvenir, des services à la petite enfance équitables et inclusifs, notamment pour les filles et les garçons les plus vulnérables, seront mis en place ; l'instauration d'environnements d'apprentissage positifs et inclusifs pour l'ensemble des enfants et des adolescents sera encouragée ; et les capacités institutionnelles de planification, de suivi et de réduction des risques de catastrophe, y compris les conséquences des changements climatiques sur les enfants, seront renforcées.

17. En matière de DPE, le programme aidera le gouvernement à donner à tous les enfants le meilleur départ dans la vie, en particulier en privilégiant les programmes destinés aux enfants les plus vulnérables âgés de 0 à 5 ans. L'une des stratégies utilisées consistera notamment à donner aux enfants comme aux personnes qui en ont la charge les connaissances et compétences nécessaires pour gérer le stress, ce qui renforcera leur résilience et permettra de garantir l'efficacité des mécanismes de protection de l'enfance. L'UNICEF travaillera en collaboration avec ses partenaires<sup>11</sup> en vue de : a) soutenir l'élaboration de politiques et normes en matière de DPE, b) plaider en faveur de l'utilisation de données probantes issues de la recherche en neurosciences et de stratégies de changement du comportement de sorte à créer des environnements d'apprentissage sûrs, protecteurs et interactifs ; c) améliorer la gestion des données, la recherche et l'analyse en faveur du déploiement à plus grande échelle d'approches systématiques de DPE et du suivi efficace des progrès en matière de développement des garçons et des filles ; d) plaider en faveur de l'augmentation des investissements dans le DPE en tant que fondement essentiel pour les enfants et de la gestion des problèmes liés à l'équité ; et e) le renforcement des institutions pour la promotion de la prise en charge de la petite enfance, de la socialisation sexospécifique et de modes de vie sains.

18. Afin de permettre aux institutions nationales et infranationales de planifier et mettre en place des politiques éducatives, de collecter et utiliser les données, de procéder au suivi des systèmes et de les budgéter, le programme mettra l'accent sur le renforcement des capacités organisationnelles à proposer des services éducatifs équitables, inclusifs et pertinents axés principalement sur : a) un cadre politique favorable ; b) des environnements d'apprentissage protecteurs fondés sur les principes des écoles amies des enfants ; c) une mobilisation et une participation accrues des parents dans la vie scolaire ; d) des modes de vie sains et de meilleurs résultats scolaires. Il sera pour cela nécessaire d'avoir recours à des stratégies de communication sur le changement de comportement, et les efforts en la matière seront axés sur une participation efficace des adolescents, et plus particulièrement des garçons.

19. Le programme contribuera à renforcer la capacité organisationnelle des principales parties prenantes à concevoir et proposer des services éducatifs équitables, inclusifs et pertinents. Une attention particulière sera accordée à la mise en place de

<sup>11</sup> Le Ministère de l'éducation, l'Organisation des États des Caraïbes orientales, la Banque de développement des Caraïbes et plusieurs institutions d'enseignement supérieur.

stratégies de transition dans l'ensemble du cycle d'enseignement et des environnements d'apprentissage protecteurs, y compris en situation d'urgence. En collaboration avec l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle, le programme portera en priorité sur la réduction effective des risques de catastrophe dans le système éducatif, par le biais notamment de la sensibilisation des parties prenantes, de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques, les plans et le programme sectoriels et de la participation accrue des jeunes et des adolescents à la lutte contre le changement climatique et ses conséquences.

### **Sécurité et justice pour les enfants**

20. Cette composante contribuera au résultat suivant : d'ici à 2021, une législation nationale visant à prévenir et atténuer la violence et les mauvais traitements à l'égard des enfants et à y répondre a été adoptée, et les secteurs de la justice, de l'éducation, de la santé publique et de la sécurité, entre autres, respectent les droits de l'enfant à cette protection. Pour y parvenir : a) les capacités de la justice et des systèmes nationaux à prévenir et combattre la violence, la maltraitance, l'exploitation et la négligence seront renforcées ; b) les politiques seront invitées à s'engager à adopter des lois et prévoir des budgets en faveur du renforcement des interventions de prévention et de lutte contre la violence, la maltraitance et l'exploitation ; c) la capacité des détenteurs de droits et d'obligations à favoriser des pratiques et normes positives qui protègent les enfants de la violence et de la maltraitance sera renforcée.

21. La sous-région affiche des taux élevés de violence interpersonnelle subie et exercée par les enfants. Différentes priorités ont été établies pour la mise en œuvre du programme dans les Caraïbes orientales, dont : la réduction des facteurs de risque associés à la violence et l'élimination systématique des principaux obstacles et goulets d'étranglement du programme, à savoir les normes sociales et comportements qui cautionnent les pratiques violentes, abusives et discriminatoires ; une protection juridique insuffisante et une faible application des lois ; des services inadaptes, défectueux et non coordonnés ; l'absence de données et d'éléments probants ; et des ressources financières et humaines insuffisantes.

22. Dans le cadre de la campagne mondiale « Mettre fin à la violence envers les enfants », la prévention de la violence à l'encontre des enfants tout au long de la vie sera abordée de manière multisectorielle dans l'ensemble des composantes du programme. Le plaidoyer et le soutien en faveur d'une réforme législative visant à renforcer l'efficacité et l'efficience des actions de prévention et de lutte contre la violence, la maltraitance, l'exploitation et la négligence à l'égard des enfants constitueront une stratégie de prévention essentielle. La priorité sera donnée à l'adoption, à la mise en œuvre et à la communication sur le modèle régional de législation sur la famille et la protection de l'enfance. Afin de renforcer l'élaboration de programmes, la planification et la transmission de messages de communication reposant sur des données probantes sectorielles, l'UNICEF appuiera la collecte et l'analyse de données nationales sur la protection de l'enfance et réalisera des études sur les facteurs déterminants dans ce domaine.

23. Afin de prévenir un retour de la violence et d'en atténuer les effets néfastes, les services nationaux de protection de l'enfance en lien avec des secteurs tels que l'éducation, la santé et la justice bénéficieront d'un appui axé sur le renforcement de leurs capacités institutionnelles. Ces liens permettront de renforcer la lutte contre les



mauvais traitements à l'égard des enfants et d'éviter une récurrence, y compris dans les situations d'urgence. Le programme aidera les organismes de protection de l'enfance à jouer un rôle central dans les domaines suivants : aiguiller les mécanismes d'orientation nationaux et la prise en charge des enfants victimes de violence ; renforcer les capacités nationales à détecter, consigner et signaler les allégations de mauvais traitements ; garantir une prise en charge appropriée à tous les groupes vulnérables ; et réduire le nombre d'enfants victimes de violence passant à leur tour à l'acte.

24. La création d'environnements protecteurs pour les enfants devrait permettre de réduire le nombre d'infractions commises par des jeunes. Par ailleurs, le programme encouragera et facilitera la coopération Sud-Sud, le partage de modèles et de bonnes pratiques en matière de réinsertion des jeunes délinquants, tout en maintenant le dialogue et le plaidoyer auprès des gouvernements et de la société civile de la sous-région en vue de la modification des attitudes, des lois et des programmes qui continuent de privilégier la répression des comportements antisociaux des adolescents.

25. La production de données probantes sur les stratégies de lutte contre les normes sociales qui entravent la réalisation des droits de l'enfant permettra de renforcer la capacité des gouvernements, de la société civile et des leaders d'opinion à générer la demande de pratiques et de politiques favorables à une meilleure protection des enfants et au changement social et comportemental. Les enfants joueront ainsi un rôle à part entière et disposeront des connaissances et des compétences pour mieux se protéger de la violence et veiller sur leurs pairs. Ces modèles de changement social et comportemental appuieront les efforts du gouvernement en vue de la mise en place de normes positives en matière de discipline des enfants dans la sphère scolaire et domestique.

26. Le renforcement des partenariats aura pour axes centraux : a) la centralisation et la création de réseaux aux niveaux infrarégional et national ; b) la collaboration avec des organisations nationales, régionales et internationales compétentes en la matière pour garantir le recours à une approche commune, l'optimisation des rares ressources et une assistance technique appropriée ; et c) la création de partenariats avec le secteur privé, la société civile et des organisations communautaires en vue d'accroître la demande sociale pour une meilleure protection des enfants.

### **Inclusion sociale et suivi des droits de l'enfant**

27. Cette composante contribuera au résultat suivant : d'ici à 2021, des politiques et systèmes nationaux sont en place pour lutter contre les multiples privations que subissent les garçons et les filles les plus vulnérables tout au long de leur vie et renforcer leur résilience par le biais d'investissements sociaux suffisants et des politiques sociales de qualité fondées sur les droits et basée sur des données ventilées.

28. Par la facilitation des échanges Sud-Sud et la fourniture d'une assistance technique, le programme soutiendra les efforts visant à renforcer la capacité des gouvernements nationaux à développer et mettre en place des systèmes de protection sociale inclusifs et équitables axés sur les enfants. Il mettra en place pour cela une planification du développement national destinée à réduire les vulnérabilités sociales, à renforcer la résilience face aux crises alimentaires, pétrolières, financières et environnementales et aux autres chocs, et à protéger les enfants contre toutes les formes de pauvreté et d'exclusion sociale.

29. Dans la région des Caraïbes orientales, d'importantes contraintes en matière de ressources et de capacités entravent l'établissement de statistiques nationales. Il est par conséquent nécessaire d'accroître l'engagement et le nombre de partenariats visant à garantir une assistance coordonnée pour la mise en place de statistiques. L'UNICEF établira des partenariats, en tenant compte du contexte particulier des petits États insulaires en développement, pour répondre efficacement aux besoins nationaux en matière de production de données concernant le suivi des droits de l'enfant. Le programme fournira des méthodologies, des outils et des bonnes pratiques à ses partenaires afin qu'ils soient en mesure de suivre la réalisation des objectifs de développement durable axés sur les enfants en s'appuyant sur des données actualisées, de qualité et ventilées. L'UNICEF appuiera par ailleurs le renforcement des capacités en matière de mesure de la pauvreté multidimensionnelle afin de pouvoir exercer une influence sur les politiques et programmes pour l'équité comme sur l'affectation des ressources, et ainsi lutter contre les fortes inégalités et disparités.

30. En association avec d'autres composantes du programme, celui-ci soutiendra le renforcement des capacités des gouvernements en matière de finances publiques en faveur des enfants, de sorte à garantir un financement adapté et rentable garantissant la qualité des services sociaux dans les domaines de la protection sociale, du DPE, de l'éducation et de la protection de l'enfance, notamment pour les enfants les plus défavorisés et vulnérables. L'UNICEF proposera une assistance technique visant à renforcer les capacités des gouvernements et établissements universitaires à évaluer et suivre l'investissement social national en faveur des enfants et des femmes, à élaborer des politiques étayées par des données probantes et à renforcer l'élaboration de programmes et de politiques conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant.

31. L'UNICEF encouragera également l'établissement de partenariats multipartites plus solides entre les gouvernements, les organisations régionales, les établissements universitaires et instituts de recherche, la société civile, le secteur privé et des organisations de jeunes. Ces partenariats contribueront à la systématisation de la production de données probantes et de la collecte d'informations sur la mesure de la pauvreté multidimensionnelle, au suivi des droits de l'enfant, à l'allocation de fonds publics en faveur des enfants, ainsi qu'à la mise en œuvre de programmes de protection sociale nouveaux et réformés à l'échelle nationale et infrarégionale.

### **Efficacité du programme**

32. La composante relative à l'efficacité du programme consolide l'exécution de programmes interdépendants ciblés et la gestion des résultats.

33. La planification et la production de données probantes, ainsi que le suivi et l'évaluation, participeront à l'analyse des résultats et au ciblage des enfants les plus exclus et défavorisés par le programme multipays. Les résultats du suivi et de l'évaluation seront corrélés à toutes les composantes du programme.

34. Les capacités nationales en matière de production de données actualisées, ventilées et sexospécifiques de qualité seront renforcées dans l'objectif de fournir des données probantes étayant la recherche, les décisions politiques et le suivi des droits de l'enfant. L'UNICEF exploitera son expertise internationale et facilitera la coopération pour mesurer la réalisation des objectifs de développement durable axés sur les enfants. L'analyse périodique de la situation des enfants, les études

intersectorielles et évaluations stratégiques contribueront à une planification et une gestion efficace des composantes du programme.

35. Dans les domaines de la communication, du plaidoyer, de la mobilisation des ressources et des partenariats, l'UNICEF s'appuiera sur la coalition de partenaires pour renforcer la dynamique en faveur des droits de l'enfant dans la sous-région. Le programme s'appuiera sur la position de l'UNICEF en tant que porte-parole crédible et de confiance des enfants, et transmettra des messages basés sur des données probantes aux décideurs et au grand public, encouragera les responsables politiques, les groupes de la société civile et leaders d'opinion à agir, et exigera la mise en place de mesures spécifiques pour les enfants les plus exclus et défavorisés.

36. La stratégie de communication sera articulée autour du renforcement des partenariats avec les médias de masse traditionnels, dans l'optique d'atteindre le grand public. Il s'agira dans le même temps d'accroître l'interaction sur les médias sociaux pour atteindre des segments particuliers de la population, tels que la classe moyenne et la génération du millénaire. Permettre aux adolescents de faire davantage entendre leur voix sur des questions nationales essentielles par le biais de plateformes qui exploitent les forts taux de pénétration du téléphone mobile et d'Internet dans la sous-région constituera une stratégie clé.

37. De nouvelles alliances stratégiques seront conclues avec le secteur privé et des organismes philanthropiques en faveur du développement et de l'innovation dans certains domaines programmatiques spécifiques. La coopération avec d'autres bureaux caribéens anglophones dans le but de produire et de partager des connaissances et des ressources, de mobiliser des fonds et d'utiliser le soutien en faveur de la réalisation d'objectifs communs sera privilégiée.

38. Pour pallier la vulnérabilité croissante de la sous-région aux phénomènes météorologiques et au changement climatique, la réduction des risques de catastrophe sera intégrée à toutes les composantes du programme et rattachée aux compétences des bureaux nationaux de gestion des catastrophes, des organismes des Nations Unies et organes régionaux. L'UNICEF s'efforcera de réduire les risques pour les pays et communautés, de se préparer et d'intervenir de façon coordonnée en cas d'urgence, le but étant d'atténuer l'impact sur les enfants et les femmes, et de garantir un retour à la normale dans les meilleurs délais.

### Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Apprentissage tout au long de la vie	5 000	3 000	8 000
Sécurité et justice pour les enfants	4 500	2 000	6 500
Inclusion sociale et suivi des droits de l'enfant	4 500	600	5 100
Efficacité du programme	3 500	1 000	4 500
<b>Total</b>	<b>17 500</b>	<b>6 600</b>	<b>24 100</b>

## **Programme et gestion des risques**

39. Le présent descriptif de programme multipays souligne les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil de reddition de comptes au Conseil d'administration. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures opérationnelles.

40. Le programme multipays sera coordonné conformément au Cadre plurinational de développement durable des Nations Unies pour les Caraïbes et au travail de deux équipes de pays (Barbade/Organisation des États des Caraïbes orientales et Trinité-et-Tobago). Il sera mis en œuvre en coopération avec les gouvernements des huit États indépendants et quatre territoires d'outre-mer, sous la direction des Ministères de la planification et en collaboration avec les entités, universités et organisations de la société civile de la sous-région.

41. L'UNICEF procédera au suivi des résultats par le biais de plans de mise en œuvre infrarégionaux, de plans de travail annuels, d'examens annuels et par les pairs avec l'aide des partenaires d'exécution afin d'évaluer les principaux risques stratégiques, programmatiques, opérationnels et financiers, mais aussi de définir des mesures appropriées de contrôle et d'atténuation des risques.

42. Le bureau pour la région des Caraïbes orientales emploiera des processus et outils organisationnels tels que le cadre opérationnel harmonisé pour la remise d'espèces afin d'accroître l'efficacité et l'efficacé de la mise en œuvre du programme. Trois risques du programme feront l'objet d'une attention particulière : la capacité limitée de l'UNICEF à mobiliser et exploiter des ressources en raison du statut de pays à revenu intermédiaire et élevé de la sous-région, la capacité limitée en matière de gestion et de communication d'informations axée sur les résultats, et l'exposition de la sous-région aux catastrophes. Ces risques seront atténués par l'élargissement des partenariats du programme et la poursuite des efforts visant à renforcer la capacité du gouvernement en matière de planification, de suivi et d'évaluation des politiques et programmes sociaux, de réduction des risques de catastrophe, de préparation et de réponse aux situations d'urgence.

## **Suivi et évaluation**

43. Les progrès réalisés pour atteindre les résultats attendus du programme multipays seront suivis à l'aide d'indicateurs comparables sur le plan régional et international présentés dans le Cadre plurinational de développement durable des Nations Unies et le tableau des résultats du programme multipays. En collaboration avec les bureaux de pays de l'UNICEF au Belize, en Jamaïque, en Guyane et au Suriname, le bureau de la région des Caraïbes orientales procédera au suivi des trois résultats de programme et indicateurs communs qui permettront de communiquer des informations agrégées concernant les résultats. L'UNICEF contribuera par ailleurs au suivi des résultats du cadre.

44. L'UNICEF aidera au suivi de la situation des enfants dans les Caraïbes orientales et facilitera le respect des recommandations du Comité sur les droits de l'enfant et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Étant donné la disponibilité limitée de statistiques sociales ventilées dans la sous-région, les capacités

des bureaux de statistique et ministères de tutelle compétents en la matière seront renforcées pour veiller à la disponibilité des données nécessaires au suivi des objectifs nationaux et internationaux et à la détection des inégalités. Les progrès dans la lutte contre les goulets d'étranglement sexospécifiques qui entravent l'égalité des sexes et le déploiement des capacités, la disponibilité des ressources et la concrétisation des opportunités pour les enfants seront suivis à l'aide d'indicateurs consolidés dans le Plan d'action pour l'égalité des sexes de l'UNICEF. En coordination avec les huit pays, les quatre territoires d'outre-mer et les organes de la sous-région, l'UNICEF entreprendra des examens du programme multipays pour en déterminer l'efficacité et l'impact. Il soutiendra par ailleurs l'organisation d'évaluations des politiques publiques et programmes afin d'en tirer des enseignements et de contribuer aux futurs programmes et politiques en faveur des enfants.

## Annexe

### Cadre de résultats et de ressources

#### Programme de coopération entre les gouvernements des Caraïbes orientales et l'UNICEF, 2017-2021

**Convention relative aux droits de l'enfant :** articles 3, 19, 20, 27, 28, 29, 30, 34, 35, 36, 37, 39 et 40

**Priorités nationales :** objectifs de développement durable 1, 3, 4, 5, 10, 13 et 16

**Résultats attendus du Cadre plurinational de développement durable des Nations Unies pour les Caraïbes impliquant l'UNICEF :**

*Des États caribéens solidaires, sûrs et justes*

Résultat 1 : renforcement des capacités des organisations de la société civile et des institutions chargées d'élaborer les politiques publiques et de faire respecter l'État de droit

Résultat 2 : amélioration de l'équité en matière d'accès à la justice, de protection et de sécurité des citoyens

*Des États caribéens ouverts, équitables et prospères*

Résultat 1 : amélioration de l'accès à une éducation de qualité et à l'apprentissage tout au long de la vie en vue du renforcement de l'employabilité et du développement économique durable

Résultat 2 : amélioration de l'accès à des systèmes de protection sociale équitables, à des services de qualité et à des perspectives économiques durables

*Des États caribéens durables et résilients*

Résultat 1 : mise en place de politiques et de programmes pour l'adaptation aux changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et l'accès universel à une énergie propre et durable

**Indicateurs de résultat permettant de mesurer les évolutions et tenant compte de la contribution de l'UNICEF :**

Nombre de pays mettant en œuvre des outils de budgétisation adaptés aux enfants et tenant compte de la problématique garçons-filles

Nombre de pays en mesure d'établir les taux d'abandon de procédure dans les affaires d'infractions sexuelles et de violence domestique en fonction du stade de la procédure (police et tribunaux)

Nombre de pays disposant de mécanismes fonctionnels pour la collecte, l'analyse et l'utilisation systématiques de données ventilées et d'autres formes d'information qui s'appuient sur des outils régionaux de suivi et de communication relatifs à la situation des femmes et des enfants

Nombre de pays disposant de politiques et de stratégies en matière de protection sociale et d'éducation adaptées aux enfants et tenant compte de la problématique garçons-filles

Nombre de pays qui affichent une baisse du nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants

Nombre de pays qui affichent une baisse du nombre de femmes et d'hommes ayant signalé avoir été victimes de violences physiques et sexuelles

Pourcentage d'enfants et de jeunes : a) en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années ; b) en dernière année de primaire ; et c) en dernière année du premier cycle de

l'enseignement secondaire ayant au moins un niveau de maîtrise minimum en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe

Pourcentage d'enfants, garçons et filles confondus, vivant en deçà du seuil national de pauvreté ou en situation de pauvreté multidimensionnelle

Pourcentage de la population éligible couverte par des dispositifs minimums ou systèmes de protection sociale, ventilé par sexe, et dissociant les enfants, les chômeurs, les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes enceintes/nouveau-nés, les victimes d'accident professionnel, les personnes pauvres et vulnérables

**Résultat(s) associé(s) au plan stratégique de l'UNICEF :**

Résultat 5 : amélioration des acquis scolaires et éducation équitable et inclusive

Résultat 6 : prévention renforcée et équitable de la violence, de la maltraitance, de l'exploitation et de la négligence à l'égard des enfants, et mise en

place de mesures améliorées et équitables pour y faire face  
 Résultat 7 : amélioration des politiques et systèmes en faveur des enfants défavorisés et exclus grâce au renforcement des connaissances et des données

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
1. D'ici à 2021, tous les enfants et adolescents, filles comme garçons, en particulier les plus défavorisés, ont amélioré leurs résultats scolaires et en matière de développement. Ils bénéficient en outre d'environnements d'apprentissage équitables et inclusifs tout au long de la vie, y compris lors de situations d'urgence.	<p>Pourcentage d'enfants (36-59 mois) dont le développement est en bonne voie dans au moins trois domaines sur quatre, pourcentage total et ventilé (si pertinent) par sexe, quintile le plus pauvre et origine urbaine/rurale</p> <p>Données de référence : 96,6/94,8/98,6 % (T/G/F<sup>a</sup> BB), 91,4/91,2/91,7 % (T/G/F SL), 91,3/89,1/93,3 % (T/G/F TT)</p> <p>Cible : 98 %</p>	<p>MICS</p> <p>Rapports d'évaluation des enfants</p>	<p>1.1 Renforcement des cadres, politiques, plans et normes à l'échelle nationale pour un meilleur accès à des environnements de DPE, d'apprentissage et de prise en charge de grande qualité, équitables, inclusifs et holistiques pour les garçons et les filles (0-8 ans) et leurs familles d'ici à 2021, y compris en situation d'urgence</p> <p>1.2 Accroissement de la capacité des entités nationales et infranationales en matière de planification de l'éducation, de collecte et d'utilisation de données, de suivi et de budgétisation des systèmes afin de fournir à tous les enfants et adolescents une éducation équitable, inclusive et pertinente d'ici à 2021</p> <p>1.3 Renforcement de la capacité organisationnelle des principales parties prenantes à concevoir et fournir des services d'éducation équitables, inclusifs et adaptés, à élaborer des stratégies de transition et à mettre en place des environnements d'apprentissage protecteurs, y compris en situation d'urgence, pour tous les enfants et adolescents dans le contexte de</p>	<p>Ministères de l'éducation, de la santé et du développement social</p> <p>Services statistiques</p> <p>OECD</p> <p>Communauté des Caraïbes</p>	5 000	3 000	8 000
	<p>Taux brut de scolarisation dans l'enseignement préscolaire, par sexe</p> <p>Données de référence : 106/109/103 % (T/G/F GRN), 74,3/71,6/78 % (T/G/F SL), 64,5/64,6/64,4 % (T/G/F SVG), 67/70,4/63,6 % (T/G/F IVB)</p> <p>Cible : 80 %</p>	<p>Répertoire de statistiques sur l'éducation</p> <p>Point de situation sur le DPE</p>					
	<p>Taux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire, par sexe</p> <p>Données de référence : 108,2/105,5/110,8 % (T/G/F BB), 77,0/73,2/81,6 % (T/G/F</p>	<p>MICS</p>					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	SL), 92,2/87,0/98,5 % (T/G/F TT) Cible : 90-100 % pour les garçons et les filles		cadres et principes éducatifs basés sur les droits d'ici à 2021				
	Pourcentage d'élèves trop âgés par rapport à l'âge officiel correspondant à leur classe de primaire, par sexe  Données de référence : 30,1/35,4/24,8 % (T/G/F AB), 21,8/29,6/13,9 % (T/G/F DOM), 32,1/34,2/29,9 % (T/G/F GRN), 8,5/9/8 % (T/G/F MON), 7/8,8/5,1 % (T/G/F SKN), 13,2/17,3/9,1 % (T/G/F SL), 10,8/14,4/7,2 % (T/G/F SVG), 20,8/26,5/15,1 % (T/G/F IVB) Cible : baisse de 20 %	Répertoire de statistiques sur l'éducation					
	Pourcentage d'élèves victimes d'actes d'intimidation, de châtiments corporels, de harcèlement, de violence, de discrimination ou de sévices sexuels  Données de référence (actes d'intimidation) : 27,8/25,4/30,3 % (T/G/F ANG), 24,9/23,5/26,7 % (T/G/F AB), 13,3/15,4/11 % (T/G/F BB), 17,2/18,3/16,5 % (T/G/F IVB), 27,4/28,7/26 % (T/G/F DOM), 27,2/28,6/26,1 % (T/G/F GRN), 28,1/31,8/24,8 % (T/G/F MON),	Enquête mondiale réalisée en milieu scolaire sur la santé des élèves  Enquêtes scolaires					



Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	22,7/24,9/20,4 % (T/G/F SKN), 25,1/25,2/25,1 % (T/G/F SL), 29,9/30,7/29,4 % (T/G/F SVG), 15,4/17,9/13 % (T/G/F TT) Cible : baisse de 40 %						
2. D'ici à 2021, une législation nationale visant à prévenir et atténuer la violence et les mauvais traitements à l'égard des enfants et à y répondre a été adoptée, et les secteurs de la justice, de l'éducation, de la santé publique et de la sécurité, entre autres, respectent les droits de l'enfant à cette protection.	Nombre d'enfants en détention pour 100 000 enfants  Données de référence : 7 (ANG), 9 (AB), 75 (BB), 4 (IVB), 3 (DOM), 19 (GRN), 1 (MON), 21 (SKN), 6 (SL), n.d. (SVG), 148 (TT), 4 (ITC) Cible : baisse de 20 %	Rapports de données administratives (centres de détention nationaux)	2.1 Amélioration de la capacité du pays à promouvoir et garantir une justice et des systèmes permettant de prévenir et de combattre la violence, la maltraitance, l'exploitation et la négligence  2.2 Renforcement de l'engagement politique permettant d'établir des lois et budgets pour l'amélioration des interventions visant à prévenir et à lutter contre la violence, la maltraitance, l'exploitation et la négligence  2.3 Renforcement de la capacité des détenteurs de droits et d'obligations à favoriser des pratiques et normes positives qui protègent les enfants de la violence, de la maltraitance, de l'exploitation et de la négligence	Ministère de la coordination sociale  Bureaux des procureurs généraux  OECD  Cour suprême des Caraïbes orientales  Services statistiques  Organisations professionnelles régionales  West Indies Cricket Board	4 500	2 000	6 500
	Nombre d'enfants (2-14 ans) (1-14) victimes de pratiques disciplinaires violentes de la part d'un adulte membre de leur foyer  Données de référence : 75,1 % (BB), 67,5 % (SL), 76,7 % (TT) Cible : baisse de 10 %	MICS, autres enquêtes auprès des ménages					
	Nombre d'enfants (0-17 ans) vivant dans des structures d'accueil, avec ventilation en fonction des âges cibles et une cible spécifique pour les enfants de 0 à 3 ans  Données de référence : 2 (ANG), 23 (AB), 104 (BB), 4 (IVB), 25 (DOM), 50 (GRN), 0 (MON), 20 (SKN), 36 (SL), n.d. (SVG), 646 (TT), 7 (ITC) Cible : baisse de 30 %	Rapports de données administratives (services de protection de l'enfance)					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	<p>Nombre de filles (15-17 ans) ayant été victimes de violences sexuelles</p> <p>Données de référence : à déterminer Cible : à définir</p>	MICS, enquêtes sur la violence à l'égard des femmes					
3. D'ici à 2021, des politiques et systèmes nationaux sont en place pour lutter contre les multiples privations que subissent les garçons et les filles les plus vulnérables tout au long de leur vie et renforcer leur résilience par le biais d'investissements sociaux suffisants et des politiques sociales de qualité fondées sur les droits et basée sur des données ventilées.	<p>Dépenses publiques pour les enfants (en pourcentage du PIB) ventilées par secteur : protection sociale, santé, éducation, protection de l'enfance et DPE</p> <p>Données de référence : protection sociale – 0,2 % ; santé – à définir ; protection de l'enfance – 0,3 % ; éducation – 4,7 % (SL) Cible : augmentation ou maintien des niveaux d'affectation des dépenses sociales en faveur des enfants</p>	Rapports d'estimation des dépenses du Ministère des finances, discours budgétaire, plan de développement national	<p>3.1 Renforcement des capacités humaines et institutionnelles nationales et infranationales à développer et mettre en place des systèmes de protection sociale inclusifs et équitables visant à accroître la résilience des garçons et des filles et à les protéger contre toutes les formes de pauvreté et d'exclusion sociale</p> <p>3.2 Amélioration des capacités nationales et infranationales à collecter, analyser et utiliser de manière systématique des données ventilées et d'autres types d'informations pour suivre et éclairer les décisions politiques, puis communiquer sur la situation des enfants et toutes les dimensions de la pauvreté infantile, au moyen d'une approche basée sur l'équité</p> <p>3.3 Amélioration des systèmes nationaux qui régissent le volume, l'efficacité et l'impact des ressources investies en faveur du renforcement de la résilience des enfants et adolescents les plus vulnérables, quel que soit leur sexe</p>	<p>Ministères des finances, de la planification, du développement social, de la santé et de l'éducation</p> <p>Instituts nationaux de statistique</p> <p>OECD</p> <p>Banque mondiale</p> <p>Centre d'assistance technique régional des Caraïbes</p> <p>Fonds monétaire international</p>	4 500	600	5 100
	<p>Nombre d'enfants couverts par des systèmes de protection sociale</p> <p>Données de référence : à définir Cible : à définir</p>	Stratégies et plans de protection sociale, systèmes d'information et rapports sur la protection sociale					
	<p>Proportion d'enfants couverts par des systèmes de protection sociale par rapport au nombre total d'enfants ciblés par ces systèmes</p> <p>Données de référence : à déterminer Cible : augmentation ou</p>	Stratégies et plans de protection sociale, systèmes d'information et rapports sur la protection sociale					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	maintien de la proportion d'enfants couverts par le programme et le système de protection sociale						
4. Efficacité du programme					3 500	1 000	4 500
<b>Total des ressources</b>					<b>17 500</b>	<b>6 600</b>	<b>24 100</b>

*Abréviations* : ANG : Anguilla ; AB : Antigua-et-Barbuda ; BB : Barbade ; DOM : Dominique ; GRN : Grenade ; ITC : Îles Turques et Caïques ; IVB : Îles Vierges britanniques ; MON : Montserrat ; SL : Sainte Lucie ; SKN : Saint-Kitts-et-Nevis ; SVG : Saint-Vincent-et-les Grenadines et TT : Trinité-et-Tobago

<sup>a</sup> Total/Garçons/Filles